

SALAIRES: LES CAROTTES SONT CUITES

MEDIAPOST

25 octobre 2017

AUSTÉRITÉ



La négociation annuelle obligatoire (NAO) est imposée par le Code du travail, elle est à l'initiative de l'employeur. Des thèmes définis par la loi sont obligatoirement abordés (salaires, durée du travail, égalité hommes/femmes...)

En plus des augmentations de salaire, SUD a demandé une évolution professionnelle automatique, la mise en place de la subrogation, une revalorisation de l'ancienneté, une prime vêtements et une prime panier pour tous, l'indemnité kilométrique alignée sur le barème fiscal pour les distributeurs, le respect des accords et de meilleures

conditions de travail.

Le 26 juin 2017, les syndicats CFDT, CFTC, CFE-CGC ont signé l'accord d'entreprise, n'accordant, comme chaque année, que des augmentations minimalistes, compensées, en cours d'année, par les augmentations du SMIC pour les distributeurs, et par les augmentations individuelles accordées spécifiquement aux agents de maîtrise et cadres.

Ce qui nous intéresse bien sûr, c'est le salaire. Voici donc les demandes principales formulées par les signataires, et particulièrement la CFDT et la CFTC.

tourner la page SVP

SUD

Fédération
des activités postales et
de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 0144621200 — fax 0144621234
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

LISTE DES DS SUD

Nous contacter

National

Stéphane Le Barh : 06 18 06 26 78
Abdellatif Bououd : 06 09 71 02 10
Corinne Faur : 06 30 40 52 12

Rhône Alpes

Yves Desenne : 06 95 87 91 95

Bretagne Basse Normandie

Régine Teinturier 06 11 99 88 13

Centre Pays de Loire

Jacqueline Saillant 06 24 23 47 49

Île-de-France

Patience Kudia: 06 17 87 34 05

Nord Picardie

Haute Normandie

Evelyne Tavernier 06 21 43 64 72

Alsace Lorraine

Champagne Ardennes

Philippe Jeanroy : 06 88 88 22 99

Pour la CFDT

- Augmentation de salaire

o Employés: 2% (29€ brut par mois pour un 35h, 12€ brut pour 15 h/semaine)

o Agents de maîtrise: 1,5% (25€ brut par mois pour un 35h)

o Cadres: Réévaluation selon l'ancienneté et l'expérience.

Pour la CFTC

- Revalorisation de l'heure brute

o 01/07/17: 10€

o 01/10/17: 10,20€

o 01/01/18: 10,50€

-Augmentation de salaire

o Employés: 3% (44€ brut par mois pour un 35 h, 18€ brut pour 15h/semaine)

o Agents de maîtrise: 3% (51€ brut par mois pour un 35h)

o Cadres: 3% (jusqu'à 4 fois le SMIC et pour les salariés au-dessus, 1%)

Voilà ce qu'ils ont arraché après une lutte acharnée

-Augmentation de salaire pour les employés au 01/10/17: 0,50% (7€ brut par mois pour un 35h, 3€



brut par mois pour 15h/semaine). Comme le SMIC sera revalorisé au 01/01/18, cette augmentation ne sera effective que sur les 3 derniers mois de l'année !

- Revalorisation du fond de secours de 10€ pour l'année 2018.

Mais l'honneur est sauf ! Ils ont obtenu une nouvelle négociation salariale en novembre 2017 juste avant les élections comme par hasard sous réserve des résultats financiers de l'entreprise ! Voilà une jolie carotte !

On nous dit souvent: « Le syndicat SUD, vous ne signez jamais rien ! » Mais avant d'apposer notre signature sur un accord, il faut qu'il comporte de réelles avancées. Alors que les salariés triment toujours davantage, cette carotte-là nous prend le chou !

..... POUR LES ÉLECTIONS EN DECEMBRE.....

- > Pour une réelle prise en compte de vos revendications, votez SUD !**
- > Pour des élu-es proches du terrain et de vos préoccupations, votez SUD !**
- > Pour de meilleures conditions de travail et de rémunération, votez SUD !**